

Mutations – mode d'emploi



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

Les mutations s'effectuent en deux temps

- mouvement inter-académique.
- mouvement intra-académique.

Le mouvement inter-académique

Tous les stagiaires doivent y participer (sauf si déjà titulaire d'un autre corps dans l'éducation nationale). Les vœux formulés portent **uniquement sur des académies**; ils doivent être saisis sur le serveur SIAM, via Iprof. Le **serveur sera ouvert du 6 au 27 novembre 2024**.

Un barème est attribué pour chaque vœu (nombre de points qui dépend de l'échelon, la situation familiale, les antécédents professionnels, etc, mais pas le rang de classement au concours).

Dès la fermeture du serveur, vous recevrez une **confirmation de demande** par mail. Il faudra la signer et joindre toutes les **pièces justificatives** pour les éventuelles bonifications.

Le mouvement intra-académique

Le 12 mars, vous connaîtrez votre académie d'affectation.

Dans la foulée, il faudra formuler des **vœux à l'intérieur de cette académie**.

Le système est plus complexe puisque différents types de vœux peuvent être effectués (vœux portant sur un établissement, une commune, un groupe de communes, tout poste fixe dans un département, zone de remplacement, établissement classé REP/REP+, poste spécifique, ...) et le barème peut varier en fonction du type du vœu.

Pour être bien conseillé.e

Les règles du mouvement sont communes à tous les personnels mais **chaque stratégie est individuelle**. Elle dépend entre autres de :

- la discipline (académies plus ou moins difficiles à obtenir),
- la situation familiale,
- la situation professionnelle antérieure (ex contractuel 2nd degré ou ex AED avec conditions d'ancienneté par exemple),
- la situation médicale (intéressé-e, conjoint-e, enfant).

Il est donc important de se faire conseiller.

➔ Pour cela, nous organisons des **visios pour vous présenter le fonctionnement du mouvement**. Celles-ci sont **ouvertes à tou.tes** ([lien pour s'inscrire dans notre newsletter « stagiaires »](#)).

➔ Par ailleurs, nous proposons un **suivi personnalisé et efficace, en donnant bien sûr la priorité aux adhérent.e.s** (réponse sous 48h maximum pour les adhérent.e.s).

Site

Toutes les **infos sur les mutations** sur la page [Mutations du 2nd degré : comment ça marche ?](#).

Les **articles seront mis à jour** suite à la publication de la circulaire ministérielle prévue le 31 octobre. On y trouve aussi les **barres d'entrée** (barème du dernier entrant dans l'académie) des 10 années précédentes pour toutes les disciplines et toutes les académies.

Contact

Fabrice COUSIN, responsable du suivi des stagiaires 2nd degré pour la CFDT Éducation des Pays de Loire

Mail : fabricecousin.sgen@gmail.com / fcousin@sgen.cfdt.fr

Tél : 06 72 89 68 50

Pour les PLP (Isabelle CARO) : 06 74 20 83 98

